



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 16 octobre 2020, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 22 octobre 2020 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjoints.

LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, PELE Laurent, JURET Didier, SIENISKI Danièle, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, BESSON Katia, GENDREAU Marie, MORINIERE Luc, HANDORIN Pascal, MAROT Louna conseillers municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
BLANCHARD Bernadette	à	PELE Laurent
BESSON Katia	à	LEMOINE Bernadette
GENDREAU Marie	à	BODINIER Elodie
MORINIERE Luc	à	CADEAU Jean - Louis
MAROT Louna	à	ABELLARD Philippe

Secrétaire : **LEMOINE Bernadette**

M. le Maire invite, avant d'examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour, les membres du conseil municipal à faire une minute de silence afin de rendre un hommage au professeur M. Samuel PATHY atrocement assassiné parce qu'il enseignait les valeurs de la République. Deux rassemblements ont eu lieu dimanche après-midi et hier soir devant la mairie d'Angers.

M. le Maire informe qu'une nouvelle mission, en complément des activités ludiques proposées, est mise en place à l'Espace Jeunes. Il s'agit d'un point d'information Jeunes pour accompagner « les grands jeunes » de 15/20 ans sur différents thèmes comme l'entrée dans le monde du travail (aide pour rédiger son CV), le logement, la mobilité, les relations aux autres. Il y a déjà des demandes sur ces questions. Ce point d'information sera un lieu à leur écoute, les orienter vers des partenaires pour la réalisation de leur projet. Il y a eu des situations individuelles durant l'été qui n'ont pas pu être accompagnées. Ce service manquait sur la commune.

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

1. Contrat de prêt auprès du Crédit Agricole d'une durée de deux ans pour le financement de la construction du bâtiment pour l'accueil périscolaire et A.L.S.H.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le recours à l'emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de la construction du bâtiment pour l'accueil périscolaire et A.L.S.H dans les conditions suivantes :

Objet du financement : prêt relais TVA – prêt à taux fixe – échéances constantes

Montant : 270 000 €

Durée : 2 ans

Taux fixe annuel : 0,25 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 405 €

- **autorise**, M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à intervenir et tout document s'y rapportant.

2. Contrat de prêt auprès du Crédit Agricole d'une durée de quinze ans pour le financement de la construction du bâtiment pour l'accueil périscolaire et A.L.S.H.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le recours à l'emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de la construction du bâtiment pour l'accueil périscolaire et A.L.S.H dans les conditions suivantes :

Objet du financement : construction bâtiment Périscolaire et ALSH

Prêt à taux fixe – échéances constantes ou capital constant

Montant : 709 862 €

Durée : 15 ans

Taux annuel : 0,33 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 1 065 €

- **autorise**, M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à intervenir et tout document s'y rapportant.

3. Révision des tarifs des pénalités à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} novembre 2020.

Cette délibération est reportée à un autre conseil.

AFFAIRES SCOLAIRES

4. Adoption d'une convention définissant la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) de Saint Barthélémy d'Anjou, une partie de Loire-Authion, Le Plessis-Grammoire et Cornillé Les Caves.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** les termes de la convention définissant la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) de Saint Barthélemy d'Anjou, une partie de Loire-Authion, Le Plessis-Grammoire et Cornillé Les Caves.

- **autorise**, M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

AMENAGEMENT

5. Approbation de principe pour la réalisation par le C.A.U.E. d'une étude de schéma directeur pour la création d'une salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le principe de la réalisation par le C.A.U.E. d'une étude de schéma directeur pour la création d'une salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
24/09/20	2020-34	Convention mission accompagnement de la maîtrise d'ouvrage - étude de schéma directeur pour la création d'une salle polyvalente
06/10/20	2020-35	Convention de mise à disposition du centre aquatique "la Baleine Bleue" et de participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation
13/10/20	2020-36	Attribution du marché Préau lot 2 "Gros Œuvre"
14/10/20	2020-37	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances scolaires Automne 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 19 novembre 2020 à 20h30.